

II. Règlement des études : pour bien travailler ensemble

A. L'organisation des classes

1) L'attribution des postes enseignants

- Cycle 2,5-5

Accueil : Classe des Escargots

Mme Marie (titulaire)

Mmes Dominique et Christelle (puéricultrices)

M1A: Classe des Lapins

Mme Aurélie (titulaire)

M1B : Classe des Girafes

Mme Anaïs (titulaire)

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42
Écrit par Administrateur site web

Pour les 2 M1 : Mme Rosario (aide-maternelle) et Mme Soumaya (puéricultrice)

M2A : Classe des Hiboux

Mme Valérie

M2B : Classe des Grenouilles

Mme Susy

- Cycle 5-8

M3A :

M. Frédéric

P1A : Classe des Pingouins

Mme Géraldine

P2A : Classe des Loups

Mme Anne

M3B : Classe des Champis

M. Stéphane

P1B : Classe des Petits Malins

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42
Écrit par Administrateur site web

M. Michaël

P2B : Classe des Schtroumpfs

Mme Audrey

- Cycle 8-10

P3A : *Mme Sophie*

P4A : *Mme Céline*

P3B : *M. Matthew*

P4B : *M. Quentin*

- Cycle 10-12

P5A : *Mme Aurélie*

P6A : *M. Joël*

P5B : *Mme Isabelle*

P6B : *Mme Aude*

2) Mélange des élèves pour la formation des classes

La formation des groupes d'enfants se fait après chaque cycle, si nécessaire. Les élèves seront mélangés après la M2 et d'office une fois au cours de leur parcours en primaire.

La direction et les enseignants recomposent les groupes classes en tenant compte des affinités et des compétences de chaque enfant. Un changement dans le cycle peut être également effectué suite à la demande des professeurs à la direction. Lorsque les groupes sont constitués, c'est un tirage au sort qui désignera si le groupe va en A ou en B.

B. Les cours spécifiques

1) Le travail en demi-groupe

Afin de favoriser l'efficacité dans les apprentissages, depuis de nombreuses années, l'équipe enseignante a choisi de renforcer le dispositif du nombre d'heures de cours en demi-groupe dans les premières années scolaires de primaire. Ce dispositif permet de remédier le plus rapidement possible aux difficultés rencontrées par les élèves dans leurs apprentissages, mais également de proposer aux élèves en facilité du dépassement dans les temps d'exercices.

2) Religion

Comme annoncé dans le projet éducatif du PO[1] de l'école Aurore (point IX), l'école met l'accent, au travers des cours et autres moments de la vie de l'école, sur les valeurs humaines et spirituelles inspirées des Evangiles.

- En maternelle, un éveil religieux sera animé à des moments spécifiques de la semaine.
- En primaire, une des deux périodes est prise en charge par un professeur spécifique de religion : Mme Véronique. Ce cours, donné de la P1 à la P6, sera évalué régulièrement. En P2, P4 et P6, les élèves participeront aux évaluations interdiocésaines[2] qui permettront de mesurer les apprentissages.

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

3) Néerlandais

Cycle 5-8 :

Les M3 auront, chaque semaine, 25 minutes d'éveil au néerlandais.

Les P1 auront, chaque semaine, 1 période d'éveil au néerlandais.

Les P2 auront, chaque semaine, 1 période d'éveil au néerlandais.

Cycle 8-10 : les élèves auront, chaque semaine, trois périodes de néerlandais données par un maître spécifique dont 1 période d'expression orale en demi-groupe (tous les 15 jours).

Cycle 10-12 : les élèves auront, chaque semaine, cinq périodes de néerlandais données par un maître spécifique dont 1 période d'expression orale en demi-groupe (toutes les semaines).

4) Français Langue d'Apprentissage

Depuis la rentrée de septembre, des périodes sont attribuées aux écoles dont les enfants ont besoin d'un soutien dans l'apprentissage du Français. Ce sont les titulaires, avec la direction, qui décident à quel moment de la scolarité de l'élève celui-ci passera le test de niveau de langue de la FWB. Si l'enfant échoue au test, il aura de l'aide à certains moments de la semaine soit par la présence d'un 2^{ème} professeur en classe, soit par la prise en charge de petits groupes par ce professeur.

5) Natation

Toute dispense du cours de natation doit être justifiée par un mot écrit remis au titulaire ou au professeur de natation. L'enfant dispensé accompagnera au bord de la piscine et mettra sa tenue de gym. **Le cours de natation est, tout comme les autres cours, obligatoire.**

Un professeur d'éducation physique anime la séance de piscine. Le coût

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

de cette activité sportive est comptabilisé dans les frais obligatoires.

Le bonnet de bain rouge ou rouge et blanc est obligatoire. Pour les primaires, vous pouvez le commander via le formulaire en ligne (rouge en latex ou rouge et blanc en tissu).

Aussi bien pour les primaires que pour les maternelles, en cas d'absence au cours de natation, le remboursement n'est pas possible car la piscine facture par forfait.

Aucun élève ne peut acheter de collation au distributeur de la piscine.

- En maternelle

A partir de mars, les M2 commenceront la piscine, s'il y a assez de parents pour aider dans les vestiaires et pour surveiller autour de la piscine. Les enfants iront tous les quinze jours à la piscine afin de se familiariser avec l'eau.

Les M3 iront à la piscine toutes les semaines jusque fin février et ensuite tous les quinze jours.

Les enfants de maternelle vont à la piscine en car.

Les professeurs recherchent des parents prêts à les accompagner pour les aider lors de l'habillage et déshabillage ainsi qu'une présence autour de la piscine. Tout cela sera précisé lors de la réunion collective de la rentrée.

Le short n'est pas considéré comme un maillot de bain et est donc interdit. De même, veuillez éviter les bikinis, les maillots tutu et les maillots à bretelles croisées.

Pour participer au cours, l'enfant doit avoir ses bouées gonflées. Si l'élève n'est pas en ordre, il restera au bord de la piscine.

- En primaire

Le short n'est pas considéré comme un maillot de bain et est donc interdit. De même pour le bikini.

Les enfants de primaire iront à pied à la piscine.

6) Gymnastique et Sport

Les enfants de primaire ont une heure de cours de gymnastique une semaine sur deux. La deuxième semaine, ils ont deux heures de sport.

Lors de la mauvaise saison, le professeur de gymnastique organise, pour les classes de P4 à P6 pendant les deux heures, la découverte d'un sport (judo, mini-hockey, ping-pong,...).

Une journée sportive est organisée pour le cycle 5-8 et les cycles 8-10 et 10-12. Les dates seront déterminées en cours d'année.

- Uniforme pour l'éducation physique

Sauf avis contraire de l'enseignant, pour toute activité sportive, l'enfant de **primaire** portera :

- ü **Un short bleu marine, obligatoire.**
- ü **Le tee-shirt blanc (obligatoire) OU le tee-shirt marqué du logo de l'école (facultatif).**
- ü **Des sandales de gymnastique, obligatoire.**
- ü **Des chaussettes blanches obligatoire.**

Toutes les pièces de l'uniforme seront marquées au nom de l'élève. Le tout sera rangé dans un sac de toile et non dans un sac plastique. Aucune fantaisie ne sera admise dans l'uniforme. Les cheveux longs seront attachés. Le sac de gymnastique reste en classe et rentre à la maison avant chaque congé (pour vous permettre de laver les affaires).

Ni montre, ni chaîne, ni autre bijou ne seront tolérés pendant le cours.

7) Psychomotricité

En maternelle, les élèves ont deux périodes de 50 minutes de psychomotricité. Celles-ci sont données par M. Silvio et M. Abdullah. Les informations pratiques seront communiquées lors de la réunion de la rentrée scolaire.

C. Pour une bonne communication et organisation du

travail scolaire

1) Journal de classe

- En maternelle

Une farde d'avis jouera le rôle du journal de classe. Elle sera en quelque sorte la boîte aux lettres entre les parents et l'école. **Les parents veilleront à la VIDER et à la rendre le lendemain.**

- En primaire

Le journal de classe devra toujours être dans le cartable de l'enfant. **Les parents veilleront à le signer au moins une fois par semaine.** Ils prendront également le temps de vérifier les premières pages qui signalent des comportements inadéquats, des devoirs ou leçons non réalisés, mais aussi une fois par mois les récompenses liées aux bons comportements.

2) Travail à domicile

Les devoirs et leçons, quel que soit le cours, font partie du travail scolaire et du processus d'apprentissage de votre enfant. **Ils sont obligatoires.** Tout devoir non fait devra être excusé par un mot des parents. S'il n'y a pas d'excuse valable et une accumulation de travaux non faits, une retenue de travail sera organisée après les cours.

Nous ne vous demandons pas de corriger les devoirs mais bien de **vérifier** qu'ils soient faits jusqu'au bout et avec sérieux. Merci d'encourager la mémorisation des leçons.

3) Bulletins

Le bulletin est un outil de communication synthétisant les résultats de votre enfant.

Les 4 bulletins sont répartis sur l'année scolaire. Entre les bulletins, il vous est demandé de signer régulièrement les évaluations de vos enfants. Ce sont ces dernières qui vous en apprendront le plus sur les facilités ou difficultés rencontrées lors des apprentissages. A l'école Aurore, on n'étudie pas pour un bulletin. Les élèves sont

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

évalués régulièrement et c'est la moyenne de ces résultats qui est reprise au bulletin.

Le premier bulletin sera une communication sur le démarrage scolaire de votre enfant. Une feuille reprenant les Savoir-Faire et Savoir-Etre attendus de l'élève y sera jointe.

Des appréciations y seront notées et vous permettront de vérifier si votre enfant a les attitudes adéquates.

Bulletin 1 :

P1 : bulletin informatif (sans points) distribué par la Direction **le vendredi 16 octobre 2020**

P2 : Remise du bulletin informatif (sans points) lors de réunions de parents individuelles **le mardi 13 ou le jeudi 15 octobre 2020**

P3 à P6 : Remise du bulletin informatif (sans points) lors des réunions de parents individuelles **le mardi 27 ou le jeudi 29 octobre 2020**

Bulletin 2 :

P1 à P6 : Distribution du bulletin par la Direction le vendredi 18 décembre 2020

+ Réunions de parents individuelles en P1 **le mardi 5 janvier ou le jeudi 7 janvier 2021.**

Bulletin 3 :

P1 à P6 : Distribution du bulletin par la Direction **le vendredi 2 avril 2021**

Bulletin 4 :

P1 à P6 : Remise du bulletin lors des réunions de parents individuelles **le vendredi 25 juin ou le lundi 28 juin 2021**

4) Evaluations externes

La Communauté française [\[3\]](#) organise chaque année des évaluations externes non certificatives en P3 et P5. Grâce à cette évaluation,

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

l'équipe enseignante réalisera un travail de réflexion sur les apprentissages mis en place au sein de l'école et cela dès la maternelle.

Les P2 et P4 participent en juin aux évaluations interdiocésaines. Ce sont des évaluations préparées par l'enseignement catholique.

Pour les P6, les évaluations du CEB organisées par la Communauté française détermineront, dans un premier temps, si l'enfant peut avoir son CEB. Il devra obtenir plus de 50% dans toutes les branches disciplinaires évaluées par la C.F. Dans le cas d'un échec à ces évaluations, c'est le conseil de classe qui décidera de l'attribution ou non du CEB. La décision se basera sur l'évolution de l'élève au cours du cycle 10-12. Si l'élève a au-dessus des 60% de moyenne dans toutes les branches disciplinaires lors de son cycle 10-12, il recevra automatiquement son CEB. Les critères de réussite seront explicités lors de la réunion de la rentrée scolaire.

5) Réunions de parents

Il est conseillé aux parents dont le français n'est pas la langue maternelle et suffisamment maîtrisée de venir avec un interprète. Les enseignants n'ont pas d'obligation professionnelle à connaître l'anglais. Merci pour votre compréhension.

- Réunion collective

En début d'année, une réunion collective est organisée.

Une première partie rassemblant tous les parents du cycle a pour but de présenter des informations sur l'organisation collective.

La seconde partie se fera avec le titulaire de votre enfant.

Dates des réunions :

- **Les escargots (classe d'accueil) :**
- le lundi **31 août 2020** (de 16h à 17h) : Familiarisation / accueil en classe des parents et élèves rentrant en septembre pour un premier contact
- le lundi **31 août 2020** à 18h : réunion de parents (sans enfants)
- **M1** : le vendredi **28 août 2020** à 17h00

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

- **M2** : le lundi **31 août 2020** à 18h
- **Cycle 5-8 (M3-P1-P2)** : le **jeudi 10 septembre 2020** à 19h30 (salle Mozart)

Attention : les informations pour les **classes de mer** seront communiquées lors de cette réunion !

- **P3** : le lundi **7 septembre 2020** à 19h30 (salle Mozart).
Attention : toutes les infos pour les **classes de ferme** seront communiquées lors de cette réunion !
- **P4-P5-P6** : le jeudi **17 septembre 2020** à 19h30 (salle Mozart)
- Réunions individuelles

ü Maternelles :

- Octobre :
 - Le mardi 20 : M2A (Hiboux) et M3B (Champis si nécessaire)
 - Le jeudi 22 : M3B (Champis si nécessaire)
 - Les mardi 27 et jeudi 29 : Accueil (Escargots) - M1 (Lapins et Girafes) - M2 (Grenouilles et Hiboux (le 27) - M3A (si nécessaire)
 - Février :
 - Les mardi 9 et jeudi 11 février : toutes les maternelles et pour tous les parents des élèves.
 - Juin :
 - Les vendredi 25 et lundi 28 : toutes les maternelles et si nécessaire

ü Primaires :

Début d'année scolaire :

- P2 : le mardi 13 ou jeudi 15 octobre 2020 (remise du bulletin aux parents)
- P3 à P6 : le mardi 27 ou jeudi 29 octobre 2020 (remise du bulletin aux parents)
- P1 : le mardi 5 ou jeudi 7 janvier 2021

Fin d'année scolaire :

- P1 à P6 : le vendredi 25 juin ou le lundi 28 juin 2021 (remise du bulletin aux parents)

Sur demande : via le journal de classe.

- Rencontre avec la direction :

Un coup de téléphone au 02/705.27.96 ou par mail (direction.aurore@gmail.com) et un rendez-vous sera fixé.

6) Matériel scolaire

A titre indicatif et facultatif, vous recevrez la liste du matériel suggéré à votre enfant fin juin. Les listes sont accessibles sur le site Internet dès début juillet.

- En primaire

Il est bien entendu que votre enfant doit avoir son matériel scolaire (latte, ciseaux, colle, cartouches, compas, équerre, etc. - suivant la demande du titulaire) en ordre et marqué à son nom **tout au long de l'année. Tout objet égaré, abîmé doit être remplacé dans les plus brefs délais.**

- En maternelle

Pour les accueils, les M1 et les M2 suite à la circulaire 7134 : « Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau maternelle » seuls les langes, les mouchoirs et les lingettes vous seront demandés comme « matériel scolaire »

7) Cartable

ATTENTION :

Les cartables rigides (afin de protéger les livres et cahiers) à porter sur le dos sont les bienvenus ! **Pas de cartable à roulettes** pour des raisons de sécurité.

- En primaire

Nous vous demandons de procéder vous-mêmes à l'achat de ce dernier. Chaque enfant viendra en classe muni de son cartable. Les cartables doivent être **marqués au nom de l'enfant.**

- En maternelle

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

En Accueil et 1ère maternelle, le contenu du cartable est vérifié chaque matin par le titulaire et nous demandons aux parents de faire la même chose en fin de journée. L'enfant doit être capable **d'ouvrir son cartable seul** et il **doit pouvoir contenir** une farde A5, une petite boîte à collation (pour les M3), une boîte à tartines et une gourde. Veuillez expérimenter avant l'achat.

A partir de la 2ème maternelle, les enfants vident eux-mêmes leur cartable chaque jour. N'oubliez pas de vider le cartable avec votre enfant dès son retour de l'école.

Pour les 3^{ème} maternelles, le cartable doit être assez grand pour contenir une farde A4.

D. Pour un bon épanouissement des élèves au cours de leur formation

1) Excursions scolaires

Au cours de sa scolarité, votre enfant aura l'occasion de visiter de nombreux musées, expositions, etc. Ces sorties font partie des apprentissages et sont donc obligatoires. Pour diminuer les frais de transport, les classes privilégieront les transports en commun.

Les frais de ces excursions sont pris en compte dans les frais scolaires obligatoires dans la mission de l'enseignement. Ils vous seront facturés sous forme de forfait et à la dernière facture de juin vous recevrez le décompte et une note de crédit si la somme demandée n'a pas été soldée.

- Abonnement stib

Veillez à ce que votre enfant, à partir de 6 ans, ait un abonnement STIB (gratuit)

Lors de nos sorties, nous favorisons les transports en commun. Nous vous demandons que vos enfants aient l'abonnement STIB. Cet abonnement est gratuit pour les moins de 12 ans. Adressez-vous directement à la STIB. Merci.

2) Classes extérieures

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42

Écrit par Administrateur site web

Les classes extérieures font partie intégrante des apprentissages à l'école Aurore.

En inscrivant vos enfants et en signant le projet éducatif et pédagogique, vous vous êtes engagés à ce que votre enfant y participe.

En aucun cas, un problème financier ne peut empêcher la participation de l'enfant. Les difficultés financières sont laissées à l'appréciation de la direction.

Nous vous proposons de payer le montant soit en une fois, soit en plusieurs fois. Vous recevrez en temps voulu la facture et les modalités pour le(s) paiement(s). Nous vous invitons à épargner personnellement, tous les mois, une somme de 10 à 15 € suivant les classes extérieures organisées.

A titre indicatif

Classe	Cycle 5-8	P3	Cycle 10-12
	Tous les 3 ans (2020-2021)	Chaque année	Tous les 2 ans (2021-2022)
Où ?	Classes de mer	Classes de ferme	Classes de neige
Coût	220 €*	220 €*	550 €*

* Le prix du séjour est revu chaque année, notamment en fonction du nombre d'enfants participants (prix de groupe pour les excursions, les autocars, l'augmentation du coût des nuitées...).

En cas de désistement dû à une maladie justifiée par un certificat médical, nous vous rembourserons le montant.

- Dates et lieux des classes de dépaysement :

ü **P3 : classes de ferme : du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre 2020** à la Ferme du Chant d'Oiseau à Landenne sur Meuse.

Site : <http://www.ferme-pedagogique.net/>

ü M3/P1/P2 : classes de mer au Centre Horizon à De Haan.

Site : <http://www.zeeklassen.be/fr-be/site/index>

Règlement des études

- Mis à jour : jeudi 26 novembre 2020 09:42
Écrit par Administrateur site web

La lignée A : du 19 au 23 octobre 2020

La lignée B : du 26 au 30 octobre 2020

Dans les années à venir, l'organisation des classes extérieures changera.

En effet, à partir de l'année scolaire 2020-2021, un montant de 100€ sur toutes les années de maternelle ne pourra pas être dépassée (circulaire 7134 : Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau maternelle).

A l'heure actuelle, la FWB n'a pas encore fixé de plafond pour les primaires.